



Projet d'établissement

Crèche Le Lapin Blanc

SOMMAIRE

LA FICHE D'IDENTITE DU LAPIN BLANC

LES ENGAGEMENTS DU LAPIN BLANC

La relation triangulaire Enfants – Familles – Equipe.....	5
S'adapter aux besoins des familles.....	5
Développer des pratiques respectueuses de l'environnement.....	5
Sensibiliser et agir pour la solidarité.....	6

PROJET SOCIAL

1. Présentation de la structure.....	7
2. Genèse du projet de création.....	7
3. Caractéristiques géographiques du territoire.....	8
4. Population.....	9
5. Offres d'accueil existantes.....	9

PROJET EDUCATIF

1. Les objectifs	11
2. Les moyens	23

PROJET PEDAGOGIQUE

1. Aménagement et utilisation des espaces	26
2. Organisation des groupes d'enfants	28
3. Organisation et choix des activités	29
4. La place des parents	31
5. L'accueil d'enfants porteurs de handicap	32

6. Les compétences professionnelles mobilisables	34
7. Les partenaires extérieurs.....	36

ORGANISATION DE LA JOURNEE

1. L'accueil.....	38
2. Temps de repos pour les bébés.....	38
3. Les activités.....	38
4. Repas.....	38
5. Sieste.....	39
6. Goûter.....	39
7. Départs.....	40

Date d'ouverture de la crèche : 04 juin 2012

Gestionnaire : Le Val Fleury Lapin Blanc

Nature juridique : Association de loi 1901

Président : Gaëtan GRATET

Adresse : 3 rue Pasteur 95650 BOISSY L'AILLERIE

Téléphone : 01.34.30.18.65

Nom de la structure : Crèche Le Lapin Blanc

Type de structure : multi accueil

Adresse : 3 rue Pasteur 95650 BOISSY L'AILLERIE

Téléphone : 01.34.30.18.65

Email : lapinblanc@valfleury.org

Directrice de la structure : Dorothee BRETTE

Capacité d'accueil : 20 places

Horaires d'ouverture : journée continue de 7h30 à 18h30

Du lundi au vendredi

47 semaines par an

Les Engagements du Lapin Blanc

La relation triangulaire Enfants – Familles – Equipe :

Le Lapin Blanc assure l'accueil des tout-petits dans le respect de leur individualité, de leur environnement, de leur culture, de leur rythme, de leur développement. Mais ceci ne pourrait se faire sans instaurer en amont une confiance et une écoute réciproque avec la famille. C'est en effet grâce à cette relation que l'enfant pourra s'investir dans la relation avec les professionnelles et accepter la séparation. L'équipe mène donc un vrai travail de lien et de relai afin de mettre en place un accompagnement adapté à l'enfant.

S'adapter aux besoins des familles

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. Pour que l'enfant grandisse dans un environnement stable et serein, il est nécessaire que les familles soient également sereines. Il est donc nécessaire de prendre en compte les situations de chacun et de s'y adapter. Cela passe notamment par des réajustements de contrats selon les besoins, la possibilité pour les mères le désirant de poursuivre l'allaitement, un accompagnement constant à la parentalité...

Développer des pratiques respectueuses de l'environnement

Parce que le bien-être des enfants passe par la mise en place d'un environnement sain, la crèche Le Lapin Blanc s'est engagée dans la démarche Ecolo crèche®, démarche écocitoyenne agissant dans un principe d'amélioration continue de la qualité de vie des enfants et du personnel, et de la réduction de l'impact de la crèche sur l'environnement. Lutter contre les produits toxiques, mesurer la consommation d'eau et d'énergie, réduire les déchets et pratiquer le tri sélectif, lutter contre le gaspillage alimentaire et veiller à une alimentation saine, utiliser du matériel de récupération, s'inscrire dans une démarche de consommation responsable et locale sont autant d'actions concrètes mises en place par Le Lapin Blanc, actions auxquelles sont très largement associés les familles et les enfants.

Sensibiliser et agir pour la solidarité

Le Lapin Blanc se doit tout d'abord d'assurer une égalité d'accueil à toutes les familles, quel que soient leurs situations. Mais également, dans le respect des valeurs d'écocitoyenneté dans lesquelles la crèche s'est engagée, Le Lapin Blanc favorise, en lien avec les familles, des actions de solidarité. La crèche travaille notamment avec l'association Rejoué, association d'insertion professionnelle via la récupération et la revalorisation de jouets usagers. Le Lapin Blanc participe également à des collectes de déchets (piles, bouchons...) au profit d'associations. D'autres actions de solidarités sont régulièrement menées, comme par exemple les dons de nourriture à des banques alimentaires. Toutes ces actions sont systématiquement mises en place avec les familles.

Projet social

1. Présentation de la structure

La crèche *Le Lapin Blanc* est située à Boissy l'Aillerie, au 3 rue Pasteur, à proximité de la gare S.N.C.F. et à une dizaine de kilomètres au Nord-est de Pontoise et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Les locaux se situent dans le bâtiment administratif de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) *Le Val Fleury* et ont été aménagés, après des travaux de réfection, aux rez-de-chaussée et rez-de-jardin.

La crèche a un agrément de vingt berceaux de 10 semaines à 4 ans, 6 ans pour les enfants porteurs de handicap. 18 places sont réservées aux familles résidant dans la Communauté de Communes du Vexin Centre, 4 pour les familles de la municipalité d'Osny, 1 pour les familles dont au moins l'un des parents est salarié de l'association Val Fleury. Une place au moins est également réservée à l'accueil d'enfant porteur de handicap.

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 18h30 en fonction des besoins exprimés par les familles et du contrat passé avec elles, par une équipe composée d'une éducatrice de jeunes enfants en charge de la direction de la structure, de deux auxiliaires de puériculture et de cinq animatrices. Un médecin de crèche intervient également à raison de 4 heures par mois.

2. Genèse du projet de création

Le projet de création de la crèche est de l'initiative de l'association *Val Fleury*, association locale indépendante créée en 1968 pour accueillir des enfants en situation de handicap. Le siège est situé au 3, rue Pasteur à Boissy l'Aillerie. Elle y a installé en 1971 un institut médico-pédagogique (IMP) qui fonctionnait à l'origine sous le seul régime de l'Internat. Une section d'externat a été ouverte en 1992. Son développement rapide a nécessité la création d'un deuxième établissement à Osny en 2000. L'association *Val Fleury* gère aujourd'hui deux établissements prenant en

charge des enfants et adolescents polyhandicapés, au titre de l'annexe 24 ter du décret d'octobre 1989. L'association *Val Fleury Lapin Blanc*, association gestionnaire de la crèche *Le Lapin Blanc* est une émanation de l'association *Val Fleury*.

Lors de sa création en juin 2012, ce projet avait été soutenu par la communauté de communes du Val de Viosne (aujourd'hui fusionnée avec 2 autres intercommunalités sous le nom de Communauté de Communes du Vexin Centre) et la Mairie d'Osny. Il avait pour objectif de répondre aux demandes d'accueil des tout-petits dans la commune de Boissy l'Aillierie et l'intercommunalité, et d'augmenter l'offre d'accueil de la ville d'Osny. La Communauté de Communes du Vexin Centre réserve à ce jour 18 places à la crèche *Le Lapin Blanc*, quant à la Mairie d'Osny, 4 places. L'association *Val Fleury Lapin Blanc* souhaitait également mettre en place un mode d'accueil facilité pour les enfants du personnel du *Val Fleury* en leur accordant une place si besoin. Enfin, forte des valeurs qui lui sont propres, l'association s'inscrit également dans une démarche cohérente et complémentaire en ce qui concerne l'accueil d'enfants porteurs de handicap. En effet, cette crèche est un lieu d'intégration et de mixité. Il s'agit également de créer un processus d'intégration inversée, à savoir accueillir des enfants valides dans un lieu connu et initialement prévu pour l'accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés.

3. Caractéristiques géographiques du territoire

Boissy l'Aillierie fait partie de la Communauté de Communes du Vexin Centre qui compte 35 autres communes, constituant un territoire rural de 24 324 habitants sur 234 km². Boissy l'Aillierie est également voisine directe de la ville d'Osny.

Au vu de la situation géographique :

- Proximité de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise,
- Présence d'une gare SNCF sur la ligne Gisors – Paris (Boissy l'Aillierie est à 40 minutes de Paris),

la commune présente un intérêt certain pour les habitants de toutes les communes environnantes dont, entre autres, celle d'Osny.

4. Population

La Communauté de Communes du Vexin Centre compte 23324 habitants (recensement de 2013). La commune d'Osny en compte 16333. De nouveaux lotissements, en accession à la propriété entre autres, construits depuis peu, ont généré des arrivées de nouvelles familles, principalement des jeunes ménages qui, travaillant à deux, ont besoin de modes de garde pour leurs jeunes enfants.

D'après les derniers chiffres de l'INSEE :

	Val d'Oise	Communauté de communes du Vexin Centre	Osny
Taux d'actifs	74.4%	76.5%	68.6%
Nombre de naissance	19551	288	253

5. Offres d'accueil existantes

Les possibilités d'accueil actuelles sur la Communauté de Communes du Vexin Centre sont les suivantes :

- Assistantes maternelles : 181 soient 591 places
 - Crèches (associatives) :
 - Multi accueil Les Moussaillons de Marines : 30 places
 - Multi accueil Les Pit'chouns d'Haravilliers : 30 places
 - Crèche parentale Le Chat Perchay du Perchay : 16 places
 - Multi accueil Les P'tits Amis de Seraincourt : 14 places
 - Multi accueil Le Lapin Blanc de Boissy l'Aillerie : 18 places
- Total : 108 places pour la Communauté de Communes du Vexin Centre

Actuellement, pour ce qui concerne la ville d'Osny, les possibilités d'accueil sont les suivantes :

- Crèche familiale Câlin'ours : 17 assistantes maternelles pour 52 enfants
- Halte-garderie La Farandole : 10 places
- Mini-crèche collective A petits pas : 20 places
- Crèche collective Les Lutins des Marais : 45 places
- Le Lapin Blanc : 4 places

Total : 131 places pour Osny

Avant la dernière commission d'attribution des places pour la rentrée 2017, 45 familles de la Communauté de Communes du Vexin Centre étaient inscrites sur la liste d'attente du Lapin Blanc, et 191 familles d'Osny étaient en attente d'une place.

Le projet éducatif

1. Les objectifs

1.1. Répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles

1.1.1. Préinscriptions

Pour les familles résidant dans la municipalité d'Osny, les préinscriptions sont enregistrées à la Mairie au début du 4^e mois de grossesse. Sont précisés par la famille la date de naissance ainsi que les jours et horaires de garde souhaités. Une commission d'attribution des places se réunit ensuite dans le courant du 1^e trimestre, en présence de l'élu, de la directrice des services Petite Enfance de la municipalité et des directrices de chaque structure. Les places sont ensuite attribuées en essayant de répondre au mieux aux choix formulés par les familles dans leurs demandes.

Pour les familles résidant dans une des 35 communes de la Communauté de Communes du Vexin Centre ainsi que pour celles dont l'un des 2 parents est salarié du Val Fleury, la demande de préinscription peut être faite dès le 1^e mois de grossesse. Une fiche est à retirer à la crèche Le Lapin Blanc ou à télécharger sur le site du Lapin Blanc (www.crechelelapinblanc.fr) ou de la Communauté de Communes du Vexin Centre (www.ccvexincentre.fr).

Lors du premier contact téléphonique avec la directrice ou en visitant le site de la crèche, la famille a connaissance des différents modes de garde et des différentes modalités d'inscriptions. Un travail commun a été mené avec les différents acteurs Petite Enfance de la Communauté de Communes du Vexin Centre afin d'uniformiser au mieux les pratiques et ainsi rendre la procédure plus claire pour les familles. En effet elles doivent faire leur demande auprès de chaque structure. Elles sont ensuite inscrites sur les listes d'attente. Celles-ci sont ensuite étudiées en commun par les directrices des 5 crèches du secteur. Les demandes peuvent ensuite être évaluées, évidemment en fonction des critères de priorité (enfants issus de

familles en situation de pauvreté ou dont les parents suivent des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, parent isolé, naissance multiple ou fratrie, frère ou sœur déjà inscrit dans la structure), mais également en fonction de certains critères notifiés sur les fiches de préinscription : lieu et temps de travail de la famille, lieu de résidence. L'objectif étant, dans la mesure du possible, de satisfaire les besoins des familles en prenant en compte ces critères dans le choix de la structure d'accueil.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles en situation de précarité ou engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, la fiche de préinscription fait apparaître les revenus des ménages ainsi que la situation familiale et professionnelle (si nous sommes dans le cas d'un parent isolé, si les 2 parents travaillent ou non, si un ou les deux parents sont en recherche d'emploi). Ces données permettent d'établir la priorité d'accueil.

Les familles ne résidant ni à Osny ni dans la Communauté de Communes du Vexin Centre et ne travaillant pas au Val Fleury peuvent tout de même adresser une libre demande au Lapin Blanc en remplissant, de la même manière, une fiche de préinscription. Une fois toutes les places attribuées aux familles d'Osny, de la Communauté de Communes du Vexin Centre et du Val Fleury, la directrice du Lapin Blanc étudie ces demandes et peut y répondre favorablement dans la mesure où il reste des temps d'accueil possibles.

1.1.2. Le rendez-vous d'admission

Une fois la commission passée et la place attribuée, un premier rendez-vous est fixé entre la directrice de la crèche et la famille afin de présenter la structure et son fonctionnement. Il s'agit alors de s'assurer des besoins précis en termes d'horaires, jours d'accueil et d'évaluer les désirs particuliers que les familles ont pour leur futur enfant. La directrice présente le règlement de fonctionnement, on constitue le dossier administratif, le contrat est établi en accord avec les besoins. Durant la période d'adaptation, le contrat sera occasionnel : la facturation se fait en fonction des heures réalisées. Ensuite, le contrat sera régulier : la place est alors réservée sur des jours et des plages horaires définis en accord entre la

famille et la direction. La facturation prend alors en compte ces réservations sur l'année, en déduisant d'emblée les périodes de fermeture de la crèche. Le contrat est mensualisé et lissé sur le nombre de mois de réservation.

Durant ce rendez-vous la directrice explique également aux familles la tarification, les participations familiales étant fixées selon un barème défini par la CNAF, calculé en fonction de la composition de la famille et des ressources CAF ou de l'avis d'imposition.

Ce rendez-vous permet aussi d'échanger sur les différents besoins que les familles peuvent exprimer quant à la prise en charge de leurs enfants au quotidien. Il s'agit notamment de savoir si l'enfant est allaité et si la mère souhaite poursuivre l'allaitement lors de l'accueil en crèche. On explique alors à la famille les recommandations d'hygiène nécessaires. Avant même la période d'adaptation, ce premier rendez-vous est primordial pour permettre par la suite à l'équipe de la crèche d'être particulièrement attentive aux différents éléments concernant l'enfant (son rythme, son alimentation, son sommeil...) mais aussi pour savoir évaluer la difficulté que pourra représenter la séparation de l'enfant et de sa famille.

En fin de rendez-vous, la directrice fait visiter les locaux à la famille et présente le personnel.

1.1.3. L'adaptation

Lors du rendez-vous d'admission, la directrice et la famille se mettent d'accord sur la date et les horaires de la semaine d'adaptation. Les parents doivent prendre conscience de l'importance de se rendre entièrement disponibles sur cette période afin de se préparer au mieux à la séparation parents/enfants.

Durant cette semaine les parents font connaissance progressivement, en même temps que leur enfant, des lieux, personnes et environnements. Cette période doit leur permettre d'être rassurés et de mettre des images sur la vie de leur enfant pendant son accueil à la crèche.

C'est un moment d'écoute et d'échanges avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur la vie, la personnalité, les habitudes de l'enfant. L'enfant a besoin de

continuité. Il supporterait mal une rupture totale entre ce qu'il vit chez lui et sur son lieu d'accueil. Pour l'épanouissement de l'enfant, il est nécessaire de créer une bonne relation parents-enfants-équipe.

Durant la semaine d'adaptation, la famille et l'enfant sont accueillis par une personne référente. Son rôle est de présenter les lieux, le fonctionnement, les repères qui deviendront par la suite familiers à l'enfant et sa famille. Elle recueille les informations essentielles à l'accueil de l'enfant au quotidien. Une fiche d'habitude de vie est remplie ainsi qu'une fiche personnelle de l'enfant. La présence de la référente permet à l'enfant et sa famille de s'habituer progressivement à la vie en collectivité tout en ayant la présence familière d'une personne repère. Le rôle de la référente est également de présenter le reste de l'équipe à l'enfant et sa famille et inversement. Il s'agit aussi de transmettre toutes les informations nécessaires à l'équipe afin de passer progressivement le relai, que chacun interagisse ensemble et noue une relation de confiance. Cela permet également qu'il ne s'instaure pas une relation exclusive et fusionnelle entre la référente et l'enfant ou sa famille, relation qui pourrait être préjudiciable.

L'adaptation se déroule sur une semaine mais la facturation durant le mois qui suit se faisant sur la base des heures réalisées, la famille peut choisir d'ajuster les temps d'accueil en fonction de l'adaptation sans pour autant avoir une tarification forfaitisée.

Le premier jour de l'adaptation, on accueille l'enfant et sa famille pendant 1h30. C'est le moment du premier échange avec l'équipe et plus particulièrement la personne référente. Le deuxième jour, l'enfant est accueilli pendant 2h30 quand la famille ne reste qu'1h. C'est le moment de la toute première séparation. Le troisième jour, l'enfant reste à la crèche pendant 3h30. La famille n'est présente que pendant 45 minutes, temps pendant lequel se déroule le premier repas de l'enfant à la crèche. La famille montre à la référente comment cela se déroule, quelles sont les habitudes de l'enfant. Le quatrième jour, l'enfant passe sa première petite journée à la crèche. Il reste 4h30. Les parents sont présents une petite demi-heure pendant les transmissions d'arrivée et de départ. Le dernier jour se déroule de la même manière, mais l'enfant reste cette fois 5h30.

1.2. Respecter les besoins fondamentaux de chaque enfant

1.2.1. Sécurité affective

Il s'agit tout d'abord de prendre en compte la relation triangulaire parents-enfants-professionnels. C'est grâce à la confiance que les parents accordent à la structure d'accueil que l'enfant pourra s'investir dans la relation avec les professionnels et accepter la séparation. Pour réussir à se séparer et à grandir, l'enfant a besoin d'un environnement fiable, stable et continu. Il s'agit d'assurer à l'enfant une continuité affective sans prendre la place de la famille.

Dès la période d'adaptation, une relation individualisée va progressivement s'instaurer entre l'enfant et la professionnelle de référence. Puis, au fur et à mesure de l'accueil du tout-petit, une certaine confiance, un attachement, différent de celui de la famille vont s'établir entre l'enfant et les professionnels, au travers du regard, de l'attention, de la disponibilité, du langage de l'adulte. C'est cette relation qui va permettre à l'enfant d'évoluer, de s'épanouir, de grandir dans un milieu rassurant.

1.2.2. Alimentation

Nourrir un enfant, c'est répondre à un besoin fondamental et vital mais c'est aussi un moment de communication et d'échange débouchant sur un plaisir réciproque. Il est nécessaire d'être à l'écoute des familles pour prendre en compte les rythmes, les besoins, les goûts différents de chaque enfant. Il faut apprendre aux enfants à aimer le repas. Il ne doit pas être expédié mais ne doit pas pour autant durer trop longtemps, il doit se dérouler dans le calme, avec une disponibilité totale. Il ne faut pas associer les aliments à une émotion ou un comportement : ils ne doivent pas être une récompense ou une privation. De même, il ne s'agit pas de féliciter un enfant qui mange bien au risque d'induire chez lui un phénomène de suralimentation pour faire plaisir en mangeant. L'éducation au goût doit être souple, sans obligation. Il s'agit de laisser l'enfant libre de manger la quantité qui lui suffit, de refuser un repas s'il n'a pas faim. Il doit être libre de découvrir, de goûter et ne pas aimer. Les temps de repas doivent rester un moment de plaisir mais ne surtout pas être vecteur de frustration,

d'angoisses, qui pourraient par la suite être la cause de troubles psychosomatiques alimentaires.

1.2.3. Sommeil

Avant 2 ans, les besoins, les rythmes et l'organisation du sommeil sont différents de ceux du grand enfant. En ce qui concerne les besoins, il y a des petits et des gros dormeurs donc une variation individuelle dans les besoins. Mais en règle générale, à 3 mois l'enfant a besoin de 15 à 16 heures de sommeil par jour, et à la fin de la deuxième année, environ une douzaine d'heures de sommeil quotidiennes. Plus l'enfant grandit, plus la durée de sommeil nécessaire diminue. Les rythmes de sommeil des tout-petits diffèrent également des plus grands. Plus l'enfant est jeune, plus il y a d'indifférenciation entre sommeil nocturne et diurne. Dans son développement, il va petit à petit privilégier le sommeil nocturne sur le sommeil diurne. A partir de 2 ans le sommeil du tout-petit est majoritairement nocturne avec un temps de sieste dans la journée. Cependant, il est important de prendre en compte les informations données par les familles lors des transmissions. Il s'agit de se renseigner sur la nuit qu'a passé l'enfant, savoir s'il sera plus ou moins fatigable dans la journée et s'il aura besoin de plus de sommeil que d'habitude. C'est alors aux professionnels de la crèche d'évaluer la nécessité ou non de proposer à l'enfant un temps de repos supplémentaire.

A partir de 2 ans, chaque cycle de sommeil est divisé en quatre phases :

- l'endormissement, la période de somnolence au cours de laquelle l'enfant peut très facilement être réveillé (pendant 10 à 30 minutes). L'hormone de croissance est majoritairement libérée dans l'heure qui suit l'endormissement. L'enfant doit donc être préservé au cours de ce sommeil.
- le sommeil lent léger durant lequel le réveil est possible mais il y a peu de mémorisation. Sa durée est variable mais assez courte.
- le sommeil lent profond et très profond ; on a des difficultés à réveiller le dormeur mais il existe encore un tonus musculaire. C'est la majeure partie du temps de sommeil.

- le sommeil paradoxal : l'enfant dort très profondément avec abolition totale du tonus musculaire mais l'activité cérébrale est intense car c'est la phase des rêves, images, pensées, fabriquées par le cerveau comme en période d'éveil. Ce sommeil est le moment de maturation nerveuse et de mémorisation à long terme.

Les conditions matérielles telles que l'hygiène, la sécurité, une salle conforme et adaptée au sommeil, aérée régulièrement, une vérification régulière du taux d'humidité, optimisent la qualité du sommeil.

1.2.4. Propreté

Les enfants sont changés régulièrement dans la journée. C'est un moment d'échange au cours duquel l'enfant et l'adulte partagent une relation privilégiée. Le change doit s'effectuer dans des conditions de sécurité : selon l'âge de l'enfant, il est changé en hauteur sur une table de change ; il doit toujours être tenu et jamais laissé seul. Les plus grands sont systématiquement emmenés aux toilettes et changés debout. Qu'ils soient propres ou non, cela les prépare à l'apprentissage de la propreté.

Cet apprentissage débute généralement aux alentours de 2 ans. Plus précisément, l'enfant est prêt à commencer cet apprentissage à partir du moment où il sait marcher, s'il est stable et équilibré quand il est assis sur le pot, s'il sait s'asseoir et se relever seul, s'il sait suivre des directives simples, s'il peut dire quand il est souillé, et surtout s'il en exprime le désir. Les professionnels accompagnent l'enfant dans cet apprentissage en fonction de son rythme, de ses capacités et en accord avec la famille. Il faut aider l'enfant dans cet apprentissage en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer. L'accord de l'enfant est indispensable, cela ne doit pas être une lutte. Une discussion avec l'enfant ou la famille est parfois nécessaire pour rassurer ou désamorcer une situation conflictuelle naissante.

Le lavage des mains de l'adulte et de l'enfant avant et après le change ou les toilettes est indispensable. De même, la désinfection du plan de change après chaque change est obligatoire.

1.2.5. Repères

Les repères permettent de s'orienter, de se situer, de se rassurer, de s'organiser. Durant les deux premières années de sa vie, l'enfant passe de la perception sensorielle à une pensée plus organisée et ce grâce à l'expérience répétée. Il passe d'une dépendance absolue à une dépendance relative.

Pour chaque adaptation, un membre de l'équipe est désigné comme personne de référence de l'enfant et de la famille durant cette période. Elle est un repère incontournable pour l'enfant en l'absence de sa famille. Elle l'aide à gérer la question de la séparation et la fragilisation qui s'instaure entre l'enfant et son entourage. Les repères permettent à l'enfant de vivre dans la continuité.

Tous les différents temps institués dans la structure (temps de repas, de sieste, etc.) sont également des repères qui permettent à l'enfant d'anticiper. L'aménagement de l'espace participe aussi au sentiment de sécurité de l'enfant. Il doit être étudié et sécurisé.

1.2.6. Règles et limites

L'enfant a besoin, pour grandir, de règles de vie qui puissent s'adapter en fonction de ses besoins et de son développement. Le travail d'équipe permet donc de réfléchir aux règles à mettre en place dans la structure.

La limite, c'est la confrontation à la frustration. Les limites aident l'enfant à prendre conscience de la réalité. Elles permettent de distinguer le possible de l'impossible et de donner à l'enfant du sens à l'expérience. Elles doivent être expliquées, ainsi elles peuvent aider l'enfant à être confronté au réel.

La question de limites et de règles n'est pas une question de discipline, elles aident l'enfant à se construire dans un processus de socialisation.

1.2.7. Jeu

Le jeu même s'il n'est pas présent dès la naissance, devient très vite un moyen d'exploration, de découverte du monde physique et social. L'activité prend un caractère ludique chez les tout-petits à partir de 3 ou 4 mois. L'adulte stimule et optimise les jeux du nourrisson. Il propose des jeux

riches et variés, toujours en adéquation avec les aptitudes et les intérêts que le bébé manifeste à un moment donné. Le jeu participe au développement de l'enfant, il est aussi dépendant des acquisitions du bébé. A partir de 4 mois, les jeux se développent à mesure que le bébé grandit. Le jeu commence et se manifeste avec l'apparition de la satisfaction par la répétition dans l'usage des jouets, dans les rapports avec l'entourage, puis dans de nombreuses actions. En jouant, le bébé construit son individualité. En même temps, dans ses jeux, il fait l'expérience du monde qui l'entoure, des autres. Le jeu est son premier mode d'apprentissage, le bébé ne joue pas pour apprendre, il apprend en jouant de manière informelle. Le bébé prend du plaisir dans des jeux qu'on qualifie de sensorimoteurs ; le jeu permet au bébé d'exercer et de développer ses capacités motrices. Il stimule ses sens et lui fait découvrir de nouvelles capacités : attraper, tenir, ramper, marcher... Par l'exploration de ses sens et de sa motricité, il interagit avec son environnement.

L'adulte est le premier objet de jeu du tout-petit. Il interagit, joue avec le bébé lors d'activités habituelles comme par exemple le repas, le change... Le corps est aussi un objet de jeu ; il l'explore, le découvre en le regardant et en l'utilisant. Vers six mois, ce sont les objets familiers ou les jouets qui vont l'intéresser. Cet intérêt est à relier avec son développement moteur et en particulier avec sa capacité à être assis et sa préhension. Les adultes (parents et professionnels) sont les premiers compagnons de jeux de l'enfant. C'est l'attitude de l'adulte qui stimule d'abord l'enfant, par exemple à travers des expériences répétitives ou par les objets qu'il lui propose. Le vécu du jeu sera optimisé par l'adulte en situation d'observation et de partage du jeu. Prêt à intervenir ou à apporter de l'affection, des encouragements, l'adulte participe de près ou de loin, tantôt observant, tantôt participant.

Jouer avec le bébé est bon pour lui mais il convient aussi de le laisser faire, découvrir par lui-même ; il est important de le laisser exprimer sa personnalité. Le laisser jouer seul, mais toujours en l'observant, cela aide à le comprendre, à voir son développement, ses intérêts.

« Faire le nécessaire pour que les enfants soient capables de jouer, c'est une thérapie qui a des applications immédiates et universelles »

(Winnicott, *Jeux et réalité*). C'est par le jeu que l'enfant va se découvrir, découvrir ce qu'il aime, ce qu'il veut, ce qu'il peut. Il va découvrir le monde à sa façon. Jouer n'est pas fuir la réalité mais une manière particulière de l'appréhender, d'y prendre place. C'est une activité essentielle pour le développement (moteur, cognitif et affectif). Mais l'enfant doit agir par lui-même. La réflexion sur l'aménagement de l'espace et du choix du matériel prend ici tout son sens. C'est aux professionnels de mettre en place et d'adapter les moyens, qu'ils soient matériels ou humains, afin que l'enfant se sente suffisamment en sécurité pour jouer et, par la même, expérimenter.

Il s'agit également de mettre en place un environnement propice aux jeux symboliques des enfants. En effet le jeu symbolique répond aux besoins d'ordre affectif et permet de mieux les maîtriser en les rejouant. Il aide également à lutter contre les angoisses. La réalité est plus accessible et acceptable par le jeu. Enfin l'enfant joue beaucoup mais son attention pour un même jeu peut ne durer qu'un court instant. A la crèche, il s'agit de varier les jeux mis à la disposition et de créer des espaces qui favorisent le jeu de l'enfant.

Cependant obliger à jouer, c'est transformer la fonction première du jeu qui perd alors sa dimension créative. En effet, jouer librement permet de développer sa créativité. La notion de libre activité prend alors tout son sens.

1.2.8. Motricité

L'enfant avance dans ses découvertes lorsque l'adulte lui permet de se mouvoir et le stimule dans l'apprentissage de la motricité. Si l'espace, la sécurité, le confort et le regard de l'adulte sont suffisants, l'enfant, peu à peu, va découvrir son propre corps et le monde qui l'entoure.

Il s'agit de mettre en place des moyens adaptés pour leur permettre de développer leurs capacités motrices, comme les tapis d'éveil pour les bébés, les sorties et les jeux extérieurs, des parcours moteurs adaptés aux âges de chacun. Certaines comptines permettent également aux enfants d'apprendre les différentes parties de leur corps.

1.2.9. Langage

Pendant sa vie intra-utérine, le fœtus perçoit la voix de sa mère et de son entourage. L'enfant est un être d'emblée social. Dès sa naissance, il est intégré dans une famille, dans une communauté culturelle et surtout il est prêt à communiquer, à interagir avec son entourage familial. Dès sa naissance, le nouveau-né est particulièrement réceptif à la voix humaine. Il s'apaise, il s'intéresse quand on s'adresse doucement à lui. De plus, l'intonation, le regard, le sourire, les mimiques renforcent le message que reçoit l'enfant. Il entend certains mots, souvent répétés à des moments précis, qu'il va petit à petit reconnaître et qui vont lui permettre d'anticiper les choses.

Accompagner ses actes de la parole permet à l'enfant de pouvoir être rassuré face à des situations difficiles. La communication, qu'elle soit verbale ou non verbale place également l'enfant comme un être social à part entière. Enfin l'enfant va pouvoir, au son de la voix de l'adulte, apprendre petit à petit à développer son propre langage.

L'enfant va émettre des vocalises et, peu à peu, il va accéder à la parole. L'acquisition du langage est un processus naturel et relationnel. Il s'agit de soutenir l'enfant dans cette acquisition en instaurant une dimension affective suffisamment bonne.

1.3. Permettre aux enfants d'exprimer leur créativité

Imaginer, c'est explorer le monde en pensée pour le rendre accessible et le meubler de projet, trouver les moyens pour réaliser tout ce qu'on ne peut pas toujours faire dans la réalité. L'imaginaire ne peut se développer que si l'enfant peut, au préalable, explorer librement, agir par lui-même sur le matériel à disposition. L'enfant doit pouvoir jouer avant de pouvoir imaginer. La créativité s'exprime alors dès que l'enfant commence à imaginer en jouant et inversement.

L'enfant a besoin d'une libre expression. Il s'agit alors de créer un climat favorable et reconnaître l'enfant comme compétent. Plusieurs conditions sont nécessaires à la libre expression créatrice de l'enfant. Il faut veiller à sa sécurité affective. Il s'agit aussi de lui laisser la possibilité de jouer

librement en mettant à disposition un matériel adapté à l'âge. Les professionnels doivent aussi laisser l'enfant agir sur les matières. En revanche la productivité de l'enfant importe peu. Enfin l'aménagement de l'espace doit être pensé de sorte que l'adulte ait à intervenir le moins possible. Il ne s'agit pas de faire à la place de, mais plutôt de permettre à l'enfant de faire seul.

1.4. Guider l'enfant vers l'autonomie

L'autonomie est un processus dépendant de l'environnement dans lequel on évolue. L'enfant passe d'abord par une autonomie d'action avant une autonomie de pensée. Pour qu'il puisse évoluer vers cette autonomie de pensée, il faut lui laisser la possibilité d'actions autonomes. Accompagner l'enfant vers l'autonomie, c'est l'aider à accéder à de nouvelles compétences, mais aussi à savoir renoncer, faire des concessions, attendre.

Une fois encore, il s'agit de mettre en place un environnement favorable, en choisissant notamment des jeux adaptés à chaque âge, afin que l'enfant puisse développer son autonomie. La mise en place de rituels permet aussi de favoriser ce processus d'autonomie en donnant à l'enfant des repères fiables. Il s'agit toujours de faire participer l'enfant dans la mesure de ses capacités, ne pas faire à sa place.

1.5. Accompagner les enfants vers la socialisation

Le processus de socialisation conduit l'enfant à devenir un membre actif de la société dans laquelle il vit. Il s'agit d'apprendre à l'enfant les règles de la vie en collectivité par le jeu, le langage, les moyens de communication.

Le processus de socialisation est parfois difficile pour les enfants. En effet, s'inscrire dans un groupe sous-entend de devoir partager, attendre, ce qui peut être source de conflits entre les enfants. Les professionnels doivent accompagner l'enfant dans son processus d'individualisation afin

qu'il puisse aller vers les autres et les accepter. Mais pour cela, il faut laisser l'enfant être soi parmi les autres.

2. Les moyens

2.1 Observations et analyses de situation

L'observation est essentielle dans la pratique éducative. Elle permet de soutenir l'enfant dans son développement, ses acquisitions, sa construction. Toutes les observations sont notées par l'équipe dans un cahier individuel afin de pouvoir adapter l'accompagnement et la prise en compte individualisée de l'enfant. L'observation permet aussi de repérer des fonctionnements ou dysfonctionnements au niveau de l'institution et de prendre de la distance dans sa pratique éducative.

2.2 Réunions d'équipe

Les réunions d'équipe se déroulent au minimum une fois par mois. Ces temps se font systématiquement en dehors de l'accueil des enfants de manière à ce que chaque membre de l'équipe puisse être entièrement disponible pour les réflexions à mener. Les réunions peuvent avoir plusieurs objectifs. Cela peut être l'occasion d'un échange d'informations. Cela peut également être un temps de concertation sur des décisions, des changements institutionnels, des projets à monter. Les temps de réunions servent également à partager les informations concernant l'enfant et de mettre en commun les observations de chacun pour réajuster sa prise en charge et son accompagnement. Enfin les réunions d'analyse des pratiques ont pour but de réfléchir en équipe sur les pratiques éducatives posées par les professionnels auprès des enfants.

2.3. Ecrits professionnels et transmissions

Les écrits professionnels (observations sur les supports de suivi des enfants, projets formalisés) sont des outils fonctionnels au service de la prise en charge de l'enfant au quotidien mais aussi de l'institution. Ils permettent d'évaluer des pratiques et des situations.

De même les transmissions représentent un outil essentiel à l'accueil de l'enfant. Tout d'abord un recueil de données initiales est rempli au moment de l'adaptation. Il permet de connaître les différents éléments de la vie de l'enfant pour une meilleure prise en charge. Puis au quotidien, l'équipe répertorie toutes les informations nécessaires sur une feuille de transmissions. A l'arrivée de l'enfant, le parent doit prendre le temps d'informer l'équipe de tout élément qui pourrait avoir une influence sur le déroulement de la journée de son enfant. Au départ de l'enfant, c'est cette fois l'équipe qui donne à la famille tous les éléments de la journée de son enfant. L'information doit toujours être traitée de manière circulaire : la famille vers une professionnelle, qui retransmet ensuite à l'équipe. Les nouvelles informations étant enfin retransmises à la famille.

Un cahier de transmissions est également à disposition pour les équipes pour toute information nécessaire au fonctionnement général de la crèche.

2.4. Activités

Elles sont différentes selon les âges des enfants. L'éveil du bébé passe par la mise en place d'un environnement adapté à ses premières explorations sensori-motrices. Les enfants qui commencent tout juste à se déplacer de manière autonome sont dans un processus de découverte de leur environnement humain et matériel. Des activités libres et variées sont encore proposées en majorité.

Les plus grands savent jouer les uns avec les autres. Les activités collectives trouvent bien leur place dans leur quotidien.

2.4.1. Activités libres

Elles permettent à l'enfant de développer, à son propre rythme, ses capacités motrices, sensorielles et relationnelles. Les jouets sont mis à la disposition des enfants. Le rôle de l'adulte ne doit pas être de diriger mais d'observer et d'accompagner si l'enfant en exprime le besoin.

2.4.2. Activités dirigées individuelles ou collectives

L'adulte anime ces temps. Ils ont pour but une acquisition plus précise que l'enfant ne peut découvrir seul, notamment tout ce qui concerne les acquisitions cognitives. Ces activités sont de courte durée pour respecter le niveau d'attention du jeune enfant.

2.5. Formations

Le personnel de la crèche suit régulièrement des formations certifiantes ou non sur différents thèmes : la prise en charge éducative de l'enfant, l'analyse des pratiques, la sécurité... Ces formations permettent à l'équipe de s'inscrire dans une démarche d'évolution professionnelle, de s'ouvrir et de se nourrir régulièrement d'apports continuellement réactualisés.

Le projet pédagogique

1. Aménagement et utilisation des espaces

L'accueil des enfants se fait au rez-de-chaussée du bâtiment, sur une superficie d'environ 230 m² dont 155 exclusivement réservés aux enfants.

1.1. L'accueil (environ 20 m² avec le couloir d'accès)

Les familles doivent sonner à un visiophone pour rentrer dans la crèche. Ils entrent dans le hall d'accueil. Deux bancs sont à leur disposition afin que les enfants puissent s'installer pour enlever les chaussures, le manteau et mettre les chaussons. Puis l'accès aux différentes unités se fait par une porte, fermée de l'extérieur, et sur laquelle il y a un hublot pour que le personnel puisse savoir qui arrive. Des porte-manteaux se trouvent à disposition et à hauteur des enfants, ainsi que des casiers personnalisés pour ranger leurs chaussures, casiers à double ouverture : l'une côté couloir, l'autre côté unité.

1.2. L'unité des grands (60 m²)

L'unité des grands est divisée en deux pièces. La première de 32 m² est une salle utilisée comme salle de jeux avec différents espaces aménagés : un coin cuisine, un coin voitures, un espace de lecture ou histoires avec des banquettes. La pièce, suffisamment grande, peut également être utilisée pour mettre en place des jeux ou parcours moteurs, avec du matériel qui est installé par les adultes quand l'activité s'organise. Un coin de change est aménagé dans la salle de manière à pouvoir changer les enfants sans avoir à s'absenter de la pièce. Un petit escalier modulable permet aux enfants de monter seuls sur le plan de change, dans le but de favoriser leur autonomie. C'est également dans cet espace que l'on aménage le coin

de sieste avec des matelas au sol (empilables les uns sur les autres quand on en n'a pas l'utilité).

La deuxième pièce de 28 m² est utilisée pour les repas. Il y a des tables et des chaises à la hauteur des enfants. La pièce sert également de salle d'activités plus dirigées, peinture, dessin, jeux de concentration, apprentissages cognitifs.

1.3. L'unité des petits (55 m²)

Comme l'unité des grands, l'unité des petits est divisée en deux pièces. La première de 35 m² est la salle de vie dans laquelle sont installés des tapis d'éveil, des mobiles, des jeux d'éveil, des miroirs à hauteur des enfants. Il y a également des transats. La pièce est séparée en 2 par une grande barrière fermée par un portillon, permettant d'y installer les bébés qui ne se déplacent pas encore. Cet espace sécurisé leur permet d'être installés au sol en toute sécurité, sans risquer d'être dérangés par les autres enfants. Comme dans l'unité des grands, il y a un coin de change dans la pièce.

La deuxième de 23 m² est la salle de sieste. Le besoin de sommeil étant plus important chez les tout-petits, dans cette pièce sont installés de grands lits individuels adaptés et sécurisés.

1.4. La salle de patouille (11 m²)

Cette pièce est utilisée pour les jeux d'eau et jeux de découverte des matières par le biais d'une table adaptée. Un revêtement de sol antidérapant garantit la sécurité des enfants. S'y trouve également une baignoire à bulles permettant une relation plus individualisée au travers d'un moment ludique.

1.5. Les toilettes (6 m²)

Derrière la salle de patouille sont aménagées des toilettes adaptées pour les enfants qui commencent l'apprentissage de la propreté. Dans cette pièce, des lavabos/auges sont installés à hauteur des enfants.

1.6. Les autres pièces

A ce niveau se trouve également le bureau de direction, à l'entrée du bâtiment. Il y a également la cuisine où les repas sont remis à température et répartis. On trouve aussi la biberonnerie de 7 m².

Au rez-de-jardin, une salle de 20 m² (la salle avec accès par l'ascenseur) sert plus particulièrement de salle d'activités motrices. On y trouve une structure de motricité, des modules en mousse, des porteurs, des cerceaux, balles et plots. Cette salle sert également de passage pour l'accueil de personnes à mobilité réduite du fait de l'ascenseur.

Les vestiaires et la salle à manger du personnel, la salle de réunion, le bureau médical et la buanderie se situent également à ce niveau, ainsi que des toilettes adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

A l'extérieur est prévu un espace de 70 m² avec une aire de jeux adaptés aux enfants et un revêtement de sol souple.

2. Organisation des groupes d'enfants

Les enfants sont répartis en deux groupes. Le groupe des Chenilles réunit les enfants les plus jeunes, de 2 mois et demi à 18 mois environ. Quand les enfants acquièrent une certaine autonomie, notamment au moment des repas, que la marche est acquise et que les besoins de sommeil journalier diminuent, ils passent sur le groupe des Papillons.

Le Lapin Blanc a fait le choix éducatif de favoriser au maximum les temps d'ouvertures. En effet les sections ne sont jamais fermées à part sur le temps de sieste de l'après-midi.

3. Organisations et choix des activités

A la crèche, les activités sont diverses et oscillent entre jeux libres et moments plus dirigés.

3.1. Activités manuelles

Les activités manuelles telles que la peinture, le dessin, le collage, la pâte à sel, pâte à modeler sont souvent sources de production, ce sont des temps un peu plus dirigés et leurs enjeux dans le développement de l'enfant sont multiples et différents d'une activité à l'autre. Il ne faut pas faire des activités pour la seule production. S'il n'y a pas de trace, ce n'est pas un problème. Ce qui reste essentiel, c'est qu'il se passe des choses pour l'enfant au moment de l'activité.

On ne fait pas de la peinture juste pour obtenir un beau dessin. On propose à un enfant de peindre parce que par l'intermédiaire de ce support là, il trouvera la possibilité d'exprimer quelque chose de lui, de construire quelque chose en lui.

L'enfant laisse une trace sur la feuille, sur ses doigts, découvre la matière qui se transforme par son action, tous les sens sont en éveil, l'enfant développe sa créativité et son imagination.

Bien sûr, l'enfant laisse une trace et a plaisir à montrer ce qu'il a fait mais l'intérêt d'une telle activité pour l'enfant c'est ce qui s'est déroulé en amont ; tous les processus qui ont été mis en jeu, les capacités motrices que l'enfant a développées, les échanges verbaux qui ont eu lieu, l'imitation, l'imagination... Tout ce qui a suscité l'éveil et le plaisir.

3.2. Jeux d'imitation jeux symboliques

L'enfant apprend en jouant mais aussi « en faisant semblant ». Il utilise ses capacités sensorielles pour observer, pour pouvoir ensuite reproduire le geste. Cette imitation première amène l'enfant à s'identifier aux personnes qui l'entourent. Il construit ainsi sa personnalité. Les activités symboliques sont aussi souvent à la base de jeux collectifs où l'enfant change de rôle selon ses désirs. (Dinette, poupées, déguisements, voitures)

3.3. Jeux langagiers

Avant même sa naissance, l'enfant est dans un bain de langage. Ensuite, il découvre ses capacités de production sonore, puis le langage, les échanges avec les autres (enfants et adultes). Ses apprentissages sont de tous les instants, à tous les moments de la journée dans chaque jeu. (Histoires, imagiers, loto, comptines, marionnettes).

3.4. Jeux psychomoteurs

Ils permettent à l'enfant de s'adonner à l'apprentissage de ses fonctions motrices essentielles et de les répéter tant qu'elles ne sont pas parfaitement intégrées. Ces activités lui permettent également de se défouler, de bouger, d'appréhender l'espace. Les jeux psychomoteurs permettent aussi à l'enfant de prendre conscience de son corps, de ses limites et de ses mouvances dans l'espace.

3.5. Jeux sensorimoteurs

Ils nécessitent un entraînement des gestes dans un but précis, ils permettent à l'enfant d'associer ses pensées à ses réalisations gestuelles. (Jeux de construction, légos, clipos, puzzles, emboîtements)

3.6. Jeux sensoriels

Ces jeux s'adressent aux enfants de tous les âges, ils éveillent et réveillent tous les sens.

3.7. Jeux avec le nourrisson

Le jeu proposé doit être en adéquation avec les aptitudes et les intérêts du bébé à un moment donné de son développement. Un jeu trop compliqué ne le fera pas grandir plus vite. Un jeu adapté est celui qui va faire plaisir à l'enfant mais aussi à l'adulte qui va le proposer ; ce critère favorise la relation ludique entre le bébé et l'adulte. (Les jeux avec le visage de l'adulte, jeux de mimiques et de vocalises, jeux avec les jouets, les objets).

Le bébé en manipulant les objets, en les triturant, en les mordillant, en les jetant, prend conscience de son propre corps et de la réalité extérieure.

Les jeux avec les hochets en tous genres, les mobiles, les tapis d'éveil, les jeux autour du miroir sont ses premiers jouets.

4. La place des parents

L'accueil des familles est confié à la directrice. Il commence dès le premier contact, le plus souvent par téléphone. Il se poursuit lors du rendez-vous de préinscription. A cette occasion les parents visitent la structure dont on leur explique l'ensemble du fonctionnement. On leur fournit une matière à réflexion avant de s'engager sur le plan financier et moral (adéquation entre les principes éducatifs auxquels les parents tiennent et le projet d'établissement).

Lorsque l'inscription est confirmée, une période d'adaptation est mise en place. Elle permet à l'enfant, sur plusieurs jours, de progressivement découvrir les locaux et rencontrer les personnes qui vont prendre soin de lui en l'absence de sa famille. Ce temps est également un moyen de rassurer les parents qui participent alors activement à ce processus de passage de relai. La période d'adaptation peut être d'une ou de deux semaines selon les difficultés des familles. La famille participe aux temps de présence de son enfant en s'absentant un peu plus chaque jour pour permettre à l'enfant de s'habituer en douceur à la séparation. Pour chaque adaptation, une personne de l'équipe devient une personne de référence pour l'enfant et sa famille.

Au quotidien, l'accueil et le départ sont un moment d'échange d'informations pour assurer la transition maison/structure – structure/maison. Un membre de l'équipe accompagne chaque séparation et chaque retrouvaille.

L'équipe crée le dialogue avec les parents et reste ouverte à leurs propositions, la relation doit être fondée sur une confiance mutuelle.

5. L'accueil d'enfants porteurs de handicap

Le décret du 1^{er} août 2000 rappelle que, parmi les missions des établissements de la petite enfance, figure « l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique » (Article R. 180-1 du Code de la santé publique). Depuis 1971, l'association *Val Fleury* accueille des enfants et adolescents polyhandicapés au sein de son Institut Médico-pédagogique. Lors de la naissance du projet de création de la crèche, l'association a donc porté une attention toute particulière à l'accueil de l'enfant porteur de handicap en établissement petite enfance. L'assistante sociale du *Val Fleury* pourrait aussi être sollicitée en vue d'un accueil en crèche préalable à une éventuelle prise en charge dans l'I.M.P.

La mixité dans l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance est une des réponses pour développer l'intégration du handicap dans la société. Elle permet notamment aux enfants (valides et non valides) et aux parents de se confronter à la différence et de modifier leur regard sur le handicap. C'est aussi une socialisation nécessaire pour l'enfant porteur de handicap.

L'accompagnement des familles concernées par le handicap est primordial dans les premières années de vie des enfants. Il s'agit d'une écoute attentive, psychologique, administrative, de l'ensemble de la cellule familiale.

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

L'accueil d'un enfant porteur de handicap doit bien sûr être préparé avec la famille et le médecin de la crèche. L'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être demandée par la famille. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la crèche et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Sont notamment précisées les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités.

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité. Il indique notamment les régimes alimentaires, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposés. Le projet d'accueil individualisé est mis au point :

- à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée au médecin de la crèche et mis à jour en fonction de l'évolution de la maladie ;
- en concertation étroite avec le médecin de la crèche.

Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la crèche, avec l'autorisation des parents :

- l'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer (nom, doses, horaires) ;
- les demandes d'aménagements spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité ;
- la prescription ou non d'un régime alimentaire.

C'est à partir de ces éléments que le PAI est rédigé avec le médecin. Le protocole d'urgence est joint dans son intégralité au PAI.

En dehors du PAI, le projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein de la crèche est le même que pour tous les autres enfants : être attentifs à leurs rythmes, leurs identités, leurs besoins.

6. Les compétences professionnelles mobilisables

Fonctions	Contrat	Qualification
Directrice Educatrice de jeunes enfants	CDI temps complet	Diplôme d'état d'EJE
Auxiliaire de puériculture Responsable suppléante	CDI temps complet	Diplôme professionnel d'AP
Auxiliaire de puériculture	CDI temps complet	Diplôme professionnel d'AP
Animatrice d'activité	CDI temps complet	BEP Sanitaire et Social
Animatrice d'activité	CDI 80%	BEP Sanitaire et Social
Animatrice d'activité	CDI temps complet	CAP Petite Enfance
Animatrice d'activité	CDI temps complet	CAP Petite Enfance
Animatrice d'activité	CDI 80 % (congé parental)	CAP Petite Enfance
Médecin	CDI Vacations	Médecin généraliste
Personnel chargé de la réception et de la remise en température des repas	CDI (en liaison avec l'IMP) 1h/jour	
Personnel chargé de l'entretien des locaux	3h/jour par sous- traitance	

• La Directrice éducatrice de jeunes enfants

- Gestion administrative et budgétaire
- Gestion et encadrement du personnel et animation de l'équipe
- Accueil et information au public et aux familles
- Mise en place de protocoles d'hygiène, de sécurité
- Collabore avec le médecin de crèche pour la mise en place de protocoles sur :
 - L'hygiène
 - La sécurité
 - La conduite à tenir en cas d'urgence
 - La prévention des sources épidémiques

Accompagnement éducatif : Elle organise et mène les actions qui contribuent à l'éveil et au développement global de chaque enfant. Elle accompagne les enfants dans l'acquisition d'apprentissages sensoriels, d'une autonomie adaptée à leurs compétences et d'une socialisation. Elle exerce des fonctions d'encadrement pédagogique

• Le personnel d'accueil

Les auxiliaires de puériculture ainsi que les animatrices d'activité sont en charge de l'accueil et de l'accompagnement des enfants dans leur quotidien. Elles assurent les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet pédagogique.

Les auxiliaires de puériculture ont, en plus, un rôle d'animatrices d'équipe. L'une d'entre elles est d'ailleurs responsable suppléante de la structure. Elle a donc autorité sur le personnel.

• Personnel de service

- Agents chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux
- Agent chargé de la réception et de la remise en température des repas
- Agent chargé de l'entretien logistique et des espaces verts

• Médecin

- Il assure les conditions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémie.
- Il donne son avis, après examen médical, lors de l'admission d'un enfant.
- Il assure le suivi préventif des enfants accueillis. Il veille à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure en liaison avec le médecin de la famille.
- Il veille à l'intégration d'enfants porteurs de handicap, d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et le cas échéant met en place un Projet d'Accueil Individualisé.
- Il définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec la directrice, et organise les conditions du recours d'aide médicale d'urgence.

7. Les partenaires extérieurs

• Partenaires financiers

- La CAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU)
- La Communauté de Communes du Vexin Centre réservataire de 18 places
- La commune d'Osny réservataire de 4 places

• Partenaires institutionnels

- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Le Conseil Départemental
- L'association Val Fleury
- Le réseau Petite Enfance de la Communauté de Communes du Vexin Centre
- Le service Petite Enfance de la Mairie d'Osny
- Le CAMSP de Pontoise

- **Les écoles et les centres de formation**

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus des écoles du secteur social et médico-social.

- **Partenaires dans la mise en place d'actions**

- L'Association Rejoué
- L'Eco école Jean Jaurès de Corneilles en Vexin

Organisation de la journée

1. L'accueil

A son arrivée, l'enfant est accueilli par un adulte connu qui aide l'enfant dans la séparation. La famille transmet les informations nécessaires pour assurer la liaison maison/crèche. Un classeur de transmissions, avec un intercalaire par enfant, est mis en place afin de pouvoir noter toute information nécessaire concernant l'enfant et d'en garder une trace écrite.

2. Temps de repos pour les bébés

Il s'agit de respecter le rythme personnel de chacun. Pour les tout-petits, les besoins en sommeil sont encore très importants et il est nécessaire de pouvoir leur proposer un vrai temps de repos le matin.

3. Les activités

Après un temps de jeux libres, des activités sont mises en place. Les professionnelles se repartissent des groupes d'enfants en fonction de leurs âges. Les plus grands peuvent, entre autres, participer à des jeux sensorimoteurs, les plus jeunes peuvent bénéficier d'activités d'éveil sensoriel. Les parcours moteurs également doivent se faire en petits groupes d'âges.

Quand le temps le permet, les enfants peuvent également disposer de la terrasse. Des promenades peuvent aussi être organisées.

4. Repas

Tous les enfants sont installés ensemble. Les plus grands sont autour des tables de tables à leur hauteur, de façon conviviale. Quant au plus petits ils

sont installés en chaises hautes. Quel que soit leur stade d'autonomie au repas, il s'agit d'adapter le matériel (blouses, grandes serviettes) afin de les laisser manger seuls autant que possible. Cette manipulation répond à un besoin d'exploration et représente une étape dans l'apprentissage de l'autonomie alimentaire. Les enfants apprendront progressivement à manger proprement avec des couverts.

La crèche fournit les repas du midi en fonction de l'âge des enfants. Le personnel de la crèche doit être particulièrement attentif aux différentes étapes de la diversification alimentaire.

5. Sieste

Pour l'enfant de moins d'un an, la position conseillée est dorsale. La pièce doit être à 18 degrés. Le silence et l'obscurité totale peuvent être source d'angoisses. Il s'agira de pouvoir laisser la pièce dans la pénombre et de mettre une petite musique douce en fond sonore. Les lits devront être adaptés et sécurisés, et toujours à la même place dans un souci de repères des enfants.

Excepté pour les plus petits pour qui il s'agit de respecter les rythmes personnels, la sieste doit avoir lieu à des heures régulières. Le coucher est prévu après le déjeuner. Avant la sieste, une professionnelle met en place un temps durant lequel elle lit une histoire aux enfants, de manière à favoriser un retour au calme et à aider les enfants à pouvoir trouver le sommeil. Les professionnels doivent également connaître les rituels d'endormissement de chacun (objet transitionnel, musique). Il s'agit de se rendre entièrement disponible au moment du sommeil, pour préparer le coucher, accompagner l'enfant par la parole, le toucher. Enfin il faut respecter les réveils échelonnés.

6. Goûter

Après la sieste, un goûter est proposé aux enfants. Il est composé d'un fruit ou d'une compote et d'un produit laitier. Les levers de sieste étant échelonnés, chacun prend son goûter à son rythme.

7. Départs

Lorsque la famille vient chercher son enfant, une professionnelle fait un compte-rendu de la journée pour assurer la continuité de la vie de l'enfant dans la transition structure/maison.